



Règlement la Virée des puces 01 11 2026

SOUS RESERVE DE REGLEMENTATION SANITAIRE

Article 1 :

Inscription en ligne : www.ac-lespucesligneronaies.org à partir du **01-08-2026**

Tout dossier incomplet ou mal renseigné sera rejeté.

Votre inscription sera validée dans les jours suivant votre demande, vous apparaîtrez sur la liste des inscrits.

Secrétariat-Dossard-Départ-Arrivée-Vestiaires-Consigne-Douches :

Salle omnisports “ Complexe du Reinet”, route de Froidfond 85670 Saint Christophe du Ligneron

Une carte de retrait pour sera transmise par mail suite à votre inscription. Elle sera à présenter IMPERATIVEMENT lors du retrait de votre dossard. **PREVOIR 4 EPINGLES A NOURRICE OU UN PORTE DE DOSSARDS (aucune épingle ne vous sera donnée le jour J).**

Permanence dossards du 5km jusqu'à 9h45 :

- 7H15-8H15 Permanence dossards 10 km
- 7h15-8h30 Permanence dossards semi-marathon
- 7h15-9h45 Permanence dossards 5 km

Consigne gratuite pour les sacs de sport des coureurs, jurys et bénévoles.

Article 2 :

Pour les licenciés FFA : obligation d'adresser la copie de votre licence de la saison 2026-2027.

Attention licence au 1 septembre, les licences 2025 – 2026 seront rejetées.

En cas d'incapacité de faire la course, le remboursement s'effectuera sur présentation d'un certificat médical pour non aptitude (si avant la date de la course).

Sous aucun prétexte vous ne donnez votre dossard à une autre personne. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'échange de dossard et se réserve le droit de porter plainte.

Article 3 :

Pour les non-licenciés FFA : **Obligation de compléter le PPS (PARCOURS DE PREVENTION SANTÉ).**

Merci de vous enregistrer sur le site « pps.athle.fr ».

(Attention les certificats médicaux ne sont plus admis. (règlement fédéral))

Article 4 :

Assistance : Secouristes-ambulance médecin

Article 5 :

Circulation : elle s'effectue sur le côté droit de la chaussée, sauf consignes particulières de l'organisation et matérialisation du parcours ; Les accompagnateurs en vélo, roller et autres sont strictement interdits. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'incident durant l'épreuve.



Article 6 :

Responsabilité civile : Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance auprès de AIAC

Article 7 :

Individuelle accident : Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Article 8 :

Chronométrie : Par chronométreurs officiels et par dossards avec puces pour les classements (IPITOS)

Transpondeur sur ligne de départ 10 km et semi-marathon

La case meilleure performance de l'année permet un classement dans un des différents sas. Au vu de la couleur de leur dossard, les athlètes qui s'inscrivent s'engagent à se placer directement dans le sas prévu ; Toutes les inscriptions non renseignées à la case performance de l'année seront placées dans le sas populaire.

Article 9 :

Droit à l'image : Les concurrents autorisent les organisateurs à utiliser les images fixes ou vidéos sur lesquelles ils pourraient apparaître lors de leur participation à la course. Cette autorisation vaut pour tous les supports promotionnels ou publicitaires

Article 10 :

CNIL : conformément à la loi informatique et liberté du 06-01-1998, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant.

Article 11 :

Litiges : Un membre de l'organisation sera responsable du traitement des litiges et de l'application du présent règlement. En collaboration avec les juges arbitres, sa décision sera sans appel. Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses.

Article 12 :

Départ :

➤ **10 KM :**

❖ **9h00** route de Froidfond lieu-dit le Pré Neuf

Ouvert aux femmes et hommes : de cadets à master

Droit d'engagement 13 € réduction licencié FFA 9 €

❖ **9h03** Joëlettes route de Froidfond lieu-dit le Pré Neuf.

À l'arrière du peloton 10 km – Départ obligatoirement 3 minutes après le peloton.

Se présenter au directeur de course pour le départ.

Droit d'engagement : gratuité pour la personne en Joëlette et 6 accompagnants. Tous les porteurs souhaitant être classés doivent prendre un dossard et s'inscrire individuellement.

➤ **SEMI-MARATHON :**

❖ **9h20** route de Froidfond lieu-dit le pré Neuf

Temps limité, 1h33 à l'entame de la 2^{ème} grande boucle, 12^{ème} km sur les bases de 2h45

Ouvert aux femmes et hommes : de juniors à masters

Droit d'engagement 14 € réduction licencié FFA 10 €



❖ **9H23 :** Joëlettes route de Froidfond lieu-dit le Pré Neuf .

À l'arrière du peloton 10 km – Départ obligatoirement 3 minutes après le peloton.

Se présenter au directeur de course pour le départ.

Droit d'engagement : gratuité pour la personne en Joëlette et 6 accompagnants. Tous les porteurs souhaitant être classés doivent prendre un dossard et s'inscrire individuellement.

➤ **5 KM :**

❖ **10h40** route de la Garnache

Ouvert aux femmes et hommes : **de minimes à master**

Ouvert à la marche athlétique licenciés FFA

Droit d'engagement 9 € réduction licencié FFA 5 €

❖ **10h43 :** Joëlettes route de Froidfond lieu-dit le Pré Neuf .

À l'arrière du peloton 10 km – Départ obligatoirement 3 minutes après le peloton.

Se présenter au directeur de course pour le départ.

Droit d'engagement : gratuité pour la personne en Joëlette et 6 accompagnants. Tous les porteurs souhaitant être classés doivent prendre un dossard et s'inscrire individuellement

Article 14

Ravitaillement dans le respect de la réglementation en vigueur à la date de la course.

10 Km : Ravitaillement solide/liquide au 6^{ème} Km

Semi : Ravitaillement solide/liquide au 6^{ème} Km et 16 Km et ravitaillement en eau au 11^{ème} Km.

Pour toutes les courses, ravitaillement solide et liquide à l'arrivée.

Chaque coureur prévoit son gobelet.

Article 15

Résultat, récompenses :

Classement scratch pour l'ensemble des courses.

Seront récompensés les 3 premières coureuses et 3 premiers coureurs par catégorie : minimes, cadets, juniors, espoirs, seniors et masters (tous confondus).

CHALLENGE DU NOMBRE OUVERT AUX ENTREPRISES ET AUX CLUBS SPORTIFS :

1 point par athlète classé sur l'une des 3 épreuves, 5km, 10km et semi-marathon

Article 16 Hébergement :

Si vous avez besoin d'un hébergement n'hésitez pas à consulter le site de la commune : www.saint-christophe-du-ligieron.fr

Section Athlétisme de L'ALSCL,

4 route de Froidfond, 85670 Saint Christophe du Ligeron **droits réservés 2023**

Contact : 06 10 68 13 99 (PAR SMS) ou alscl.section.athle@gmail.com